

Violence

Enquête de santé 2023-2024

Octobre 2025

SABINE DRIESKENS • MANON JANSSENS • CATHO BOONE

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier :

- le personnel de Statbel pour l'organisation du travail de terrain.
- les enquêteurs de Statbel pour la prise de contact et la collecte des données.
- les personnes qui ont volontairement donné de leur temps pour participer à l'enquête.
- Ledia Jani et de Laïla Boulbayem de Sciensano pour leur support logistique et administratif.

L'enquête est réalisée à l'initiative de :



En collaboration avec :



Merci de citer cette publication comme suit :

Drieskens S, Janssens M, Boone C. Enquête de santé 2023-2023 : Violence. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; 2025. Numéro de rapport : D/2025.14.440/126. Disponible en ligne : www.enquetesante.be

RÉSUMÉ

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la violence comme l'usage délibéré de la force physique ou du pouvoir, sous forme de menace ou d'acte, contre soi-même, une autre personne, un groupe ou une communauté, pouvant entraîner des blessures physiques ou psychologiques, la mort, un retard de développement ou des privations. Le présent rapport se concentre sur **la violence interpersonnelle**, commise par un autre individu ou un petit groupe d'individus. Il examine de manière approfondie la forme et le lieu de la violence, les personnes ou organismes contactés et le ou les agresseurs. En fonction de l'agresseur, une distinction est faite entre la violence intrafamiliale et la violence conjugale. Compte tenu de l'impact considérable de la violence interpersonnelle sur la santé publique, il est essentiel de s'attaquer à ce problème.

Voici les principaux résultats de l'enquête de santé 2023-2024 :

- Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol) au cours des 12 derniers mois a diminué au cours des 10 dernières années, passant de 10,2 % en 2013 à 8,4 % en 2023-2024.
- Quatre formes de violence ont été étudiées auprès de la population âgée de 15 ans et plus au cours des 12 derniers mois. Parmi celles-ci,
 - 6,2 % ont été victimes de violence verbale ou psychologique (par exemple, insultes, menaces, isolement) ;
 - 3,5 % ont été victimes d'un vol, d'un cambriolage ou d'une agression (à main armée) ;
 - 2,3 % ont été victimes de violence physique (par exemple : être bousculé, être frappé, être agressé sexuellement) ;
 - 1,2 % ont été victimes de violence économique (par exemple : interdiction de travailler, remise des salaires).

La somme de ces pourcentages est supérieure à la prévalence globale des personnes ayant été victimes de violence au cours des 12 derniers mois, car certaines personnes ont été victimes de plusieurs formes de violence.

- Quatre lieux de violence ont été étudiés auprès de la population âgée de 15 ans et plus au cours des 12 derniers mois. Ainsi :
 - 3,4 % ont été victimes de violence au travail ou à l'école (parmi la population âgée de 15 à 64 ans) ;
 - 3,0 % ont été victimes de violence à domicile (baisse depuis 2013, où ce chiffre était de 4,3 %) ;
 - 3,0 % ont été victimes de violence dans un lieu public ou sur la voie publique ;
 - 1,8 % ont été victimes de violence ailleurs.
- Deux groupes d'âge sont plus souvent victimes de violence :
 - Tout d'abord, les 35-44 ans, qui présentent les taux de prévalence les plus élevés pour toutes les formes de violence : violence verbale ou psychologique (10,6 %), vol (5,1 %) et violence physique (y compris la violence sexuelle) (4,0 %) et la violence économique (2,6 %).
En ce qui concerne les lieux où ces violences se produisent, c'est à la maison (4,5 %) et au travail ou à l'école (5,1 %) qu'elles sont le plus souvent signalées.
 - Ensuite, les 15-24 ans, avec également le pourcentage le plus élevé en ce qui concerne la violence verbale ou psychologique (10,6 %). En ce qui concerne les lieux où ces violences ont été commises, les lieux publics (4,7 %) et les autres lieux (3,3 %) sont les plus fréquemment cités.

- Les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire sont plus souvent victimes de violence :
 - En ce qui concerne le type de violence, les taux de prévalence sont plus élevés pour le vol (4,3 %), la violence physique (y compris la violence sexuelle) (3,4 %) et la violence économique (2,2 %) que chez les personnes ayant diplômées de l'enseignement supérieur (respectivement 2,9 %, 1,6 % et 0,5 %).
En ce qui concerne le lieu, le taux de prévalence est plus élevé pour la violence au travail ou à l'école (4,2 %) que chez les personnes n'ayant pas de diplôme de l'enseignement secondaire (1,1 %) et pour la violence ailleurs (3,0 %), il est plus élevé que chez les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (1,1 %).
- 18,5 % des victimes n'ont consulté/contacté personne à propos de la violence subie. Lorsqu'une personne est consultée ou contactée, il s'agit en premier lieu de la famille (35,7 %), puis des amis (33,3 %) et de la police (32,4 %). Le recours à un psychologue est toutefois en hausse : de 6,0 % en 2013 à 10,6 % en 2023-2024.
- Dans plus de la moitié des cas (56,1 %), la victime ne connaît pas son agresseur. Dans 15,4 % des cas, il s'agit d'un membre de la famille (dont 8,3 % sont le conjoint ou ex-conjoint) et en troisième position viennent les collègues (9,5 %).
- Au cours des 12 derniers mois, 1,0 % de la population âgée de 15 ans et plus a été victime de violence intrafamiliale ; 0,7 % de la population âgée de 18 à 74 ans a été victime de violence conjugale. Les femmes (1,4 %) et les 15-24 ans (2,3 %) déclarent plus souvent être victimes de violence intrafamiliale.

Une étape cruciale dans la prévention de la violence interpersonnelle consiste à définir et à surveiller systématiquement le problème. Il est également important d'identifier les facteurs de risque et de protection afin de développer des mesures préventives. Une approche efficace nécessite des interventions coordonnées aux niveaux individuel, relationnel, communautaire et social, avec la participation active de secteurs tels que les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, la justice, la politique et le secteur privé.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION	7
MÉTHODES : RÉSUMÉ	8
1. Victime de violence	9
1.1. Prévalence	9
1.2. Évolution	9
1.3. Différences démographiques.....	10
1.4. Différences socio-économiques	12
2. Forme de violence	12
2.1. Prévalence	14
2.2. Évolution	14
2.3. Différences démographiques.....	15
2.4. Différences socio-économiques	16
3. Lieu de la violence	17
3.1. Prévalence	17
3.2. Évolution	17
3.3. Différences démographiques.....	18
3.4. Différences socio-économiques	19
4. Personnes ou instances contactées/consultées suite à l'agression	20
4.1. Prévalence	21
4.2. Évolution	22
5. Agresseur de la violence	22
5.1. Distribution selon l'agresseur	23
5.2. Victimes de violence intrafamiliale et conjugale	24
DISCUSSION	26
TABLEAUX DE SYNTHÈSE	30
RÉFÉRENCES	34
CONTACT	36

Abréviations

CPVS	Centre de Prise en Charge des Violences Sexuelles
GBV	Violence basée sur le genre
IGVM	Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes
OMS	Organisation mondiale de la santé
RGPD	Règlement général sur la protection des données
UE	Union européenne

Remarque

La forme masculine est privilégiée dans le texte pour en faciliter la lecture. Elle n'a pas vocation de discrimination ou de stigmatisation.

INTRODUCTION

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la violence comme « l'usage délibéré de la force physique ou du pouvoir, sous forme de menace ou d'acte, contre soi-même, une autre personne, un groupe ou une communauté, susceptible d'entraîner des blessures physiques ou psychologiques, la mort, un retard de développement ou des privations ». On distingue quatre formes de violence : la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique et la privation (1,2).

Chaque année, près d'un demi-million de personnes sont assassinées dans le monde. En outre, des centaines de millions d'autres hommes, femmes et enfants sont victimes de formes non mortelles de violence, souvent sous plusieurs formes à la fois. **Les chiffres sont alarmants** (3) :

- 1 enfant sur 2 a subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques au cours de l'année écoulée
- 1 jeune sur 3 a été victime de harcèlement au cours du mois dernier
- 1 femme sur 17 a été victime d'abus sexuels au cours de sa vie
- 1 femme sur 4 a été victime de violence conjugale
- 1 personne âgée sur 6 est maltraitée chaque année

La violence contribue à une mauvaise santé tout au long de la vie. Outre les décès prématurés, les blessures physiques et l'invalidité, la violence peut entraîner un stress qui perturbe le développement du système nerveux et du système immunitaire. Les victimes courent ainsi un risque accru de développer toute une série de problèmes comportementaux, physiques et mentaux, tant immédiats que permanents. De plus, la violence peut gravement nuire au développement social et économique (3).

Le présent rapport met l'accent sur **la violence interpersonnelle**. Celle-ci désigne la violence commise par un autre individu ou un petit groupe d'individus et se subdivise en deux catégories (1,2) :

- Violence intrafamiliale et violence entre partenaires intimes : violence entre membres de la famille et partenaires intimes, généralement dans le cadre domestique. Cela comprend la maltraitance des enfants, la violence entre partenaires et la maltraitance des personnes âgées ;
- Violence au sein de la communauté : violence entre des personnes qui ne sont pas apparentées, qui se connaissent ou non, et qui se produit généralement en dehors du domicile. Cela comprend notamment la violence entre jeunes, les crimes contre la propriété tels que le vol et le vandalisme, la violence au travail ou dans d'autres institutions.

La violence interpersonnelle constitue un problème de santé publique majeur (4). En raison de son omniprésence, elle est souvent considérée comme une partie intégrante de la condition humaine, alors **qu'en réalité, elle peut être évitée** (3,4). Sa prévention est généralement considérée comme relevant de la responsabilité de la police et de la justice, tandis que le rôle des professionnels de la santé se limite souvent à l'accueil et au traitement des victimes (4).

Une **première étape** cruciale dans la prévention consiste à **définir et à surveiller** systématiquement **le problème**. Pour comprendre l'ampleur de la violence interpersonnelle, il est nécessaire d'analyser les données relatives, entre autres, aux actes de violence, aux blessures et aux décès. Ces informations peuvent mettre en évidence la fréquence des actes de violence, les lieux où ils se produisent, les tendances qui se dessinent et l'identité des victimes et des agresseurs. Les sources d'information comprennent les rapports de police, les dossiers médicaux et les registres hospitaliers, mais aussi les enquêtes de population (5). L'enquête de santé peut donc apporter une contribution importante à cet égard.

MÉTHODES : RÉSUMÉ

La méthodologie complète de l'enquête de santé 2023-2024 est disponible sur :

www.enquetesante.be

L'enquête de santé 2023-2024, la septième d'une série, a été commanditée par la Conférence interministérielle "Santé Publique" et réalisée par Sciensano, en collaboration avec Statbel pour le travail de terrain. Elle se distingue par une approche horizontale, qui permet de collecter simultanément des données sur la santé, les modes de vie, les soins de santé et les caractéristiques socio-économiques et environnementales. Cette approche offre une vision intégrée de l'état de santé de la population et de ses besoins. La répétition régulière de l'enquête permet d'en suivre l'évolution dans le temps.

L'enquête s'adresse à toutes les personnes résidant en Belgique, indépendamment de leur nationalité, leur âge ou leur statut juridique. Le Registre national, la base de sondage la plus complète du pays, a servi de source pour la sélection des participants. Dès lors, les personnes non inscrites dans ce registre, comme les sans-abri ou les personnes sans domicile légal, n'ont pas pu être prises en compte.

L'enquête a été menée dans une sélection de villes et de communes. Dans chaque commune, des ménages ont été tirés au sort et invités à participer. Si le ménage comptait entre un et quatre membres, tous étaient sollicités pour l'enquête ; si le ménage était plus grand, seuls quatre membres étaient sélectionnés, dont la personne de référence et son/sa partenaire. Les ménages refusant de participer étaient remplacés par un autre ménage aux caractéristiques similaires. Dans les ménages ayant accepté de prendre part à l'enquête, chaque participant a donné un consentement éclairé par écrit, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Structure de l'enquête

L'enquête comprend trois parties :

- Un questionnaire au niveau du ménage, par entretien oral, qui aborde la composition du ménage, les revenus, les dépenses de santé, les caractéristiques du logement, etc.
- Un questionnaire individuel, par entretien oral, qui porte sur les maladies chroniques, les limitations fonctionnelles et incapacités, la consommation de soins, etc.
- Un questionnaire à remplir soi-même par écrit, destiné aux personnes de 15 ans et plus, qui inclut des sujets plus sensibles tels que la santé mentale, la consommation d'alcool, la dépendance aux jeux, etc.

Collecte des données

En raison de circonstances exceptionnelles, notamment une forte pénurie d'enquêteurs, la collecte de données initialement prévue au cours de toute l'année 2023 a dû être prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2024. Au total, 15.951 ménages ont été invités à participer, dont 3.709 ont effectivement pris part à l'enquête. Cela a abouti à un total de 7.001 participants individuels.

Pondération et représentativité

Les résultats ont été pondérés pour refléter fidèlement la population en Belgique, en tenant compte de paramètres tels que la probabilité de sélection au sein du ménage et la distribution de l'échantillon selon le sexe, l'âge, la taille du ménage, la province, et le niveau d'éducation. Cela permet de calibrer au plus près l'échantillon des participants sur la population réelle, en prenant comme référence celle du 1^{er} janvier 2024.

RÉSULTATS

Les questions relatives à la violence étant sensibles, elles ont été intégrées dans le questionnaire écrit. Seules les personnes âgées de 15 ans et plus répondent elles-mêmes à ces questions ; un mandataire n'est pas autorisé à le faire.

Les tableaux de résultats (chiffres bruts et standardisés) pour les indicateurs relatifs à la violence en Belgique et dans les régions sont disponibles sur notre site web via le lien : www.enquetesante.be. Il est également possible de créer soi-même des tableaux de résultats personnalisés à l'aide de l'outil en ligne « HISIA » via la rubrique « Health and society / Violence » : [HISIA | sciensano.be](http://HISIA|sciensano.be).

Lorsque le texte mentionne « significativement différent », cela signifie qu'il s'agit d'une différence significative après correction pour l'âge et/ou le sexe.

1. Victime de violence

La première question est une question générale (VI01) et est la suivante : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime de cambriolage, de vol (à main armée), ou de violences verbales ou psychologiques (par ex. insultes, menaces, isolement), de violence économique, de violences physiques (par ex. être poussé, être battu) ou de violence sexuelle (par ex. exhibitionnisme, viol) ? »

L'indicateur correspondant est :

VI01_1 « Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol) au cours des 12 derniers mois ».

1.1. Prévalence

Au cours des 12 derniers mois, 8,4 % de la population âgée de 15 ans et plus a été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou de vol).

1.1.1. Spécificités régionales

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence (verbale, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol) au cours des 12 derniers mois est le plus élevé dans la Région bruxelloise (10,1 %), suivie de la Région flamande (8,8 %) et de la Région wallonne (6,9 %), mais les différences ne sont pas significatives.

1.2. Évolution

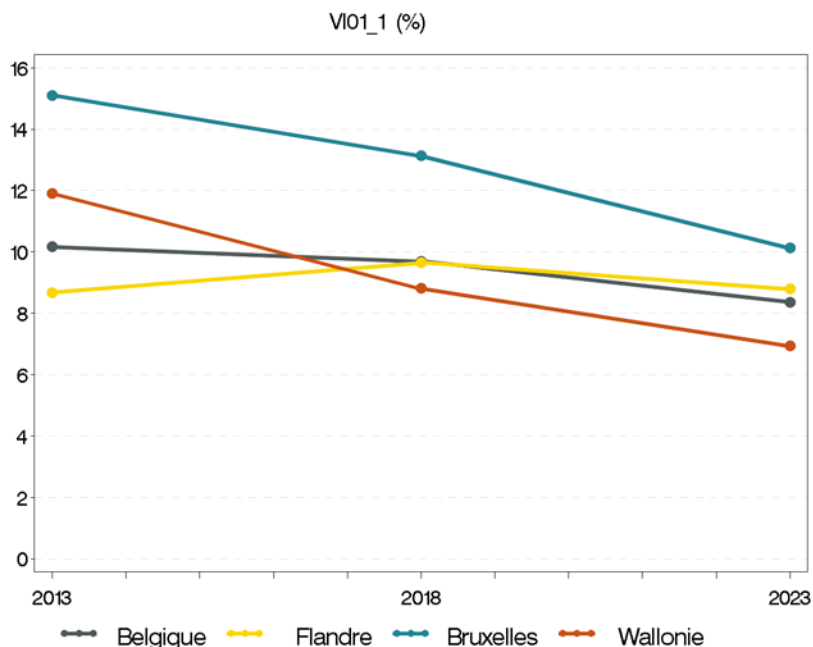
Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou de vol) au cours des 12 derniers mois a diminué de manière linéaire et significative, passant de 10,2 % en 2013 à 8,4 % en 2023-2024 (figure 1).

1.2.1. Spécificités régionales

La même tendance dans le temps est également observée dans les Régions bruxelloise et wallonne, mais pas dans la Région flamande :

- En Région flamande, le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol) au cours des 12 derniers mois est resté stable entre 2013 (8,7 %) et 2023-2024 (8,8 %).
- Dans la Région bruxelloise, le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou de vol) au cours des 12 derniers mois a diminué de manière linéaire et significative, passant de 15,1 % en 2013 à 10,1 % en 2023-2024.
- En Région wallonne, le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou de vol) au cours des 12 derniers mois a diminué de manière linéaire et significative, passant de 11,9 % en 2013 à 6,9 % en 2023-2024.

Figure 1 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou de vol) au cours des 12 derniers mois, par année et par région, Enquête de santé 2023-2024, Belgique

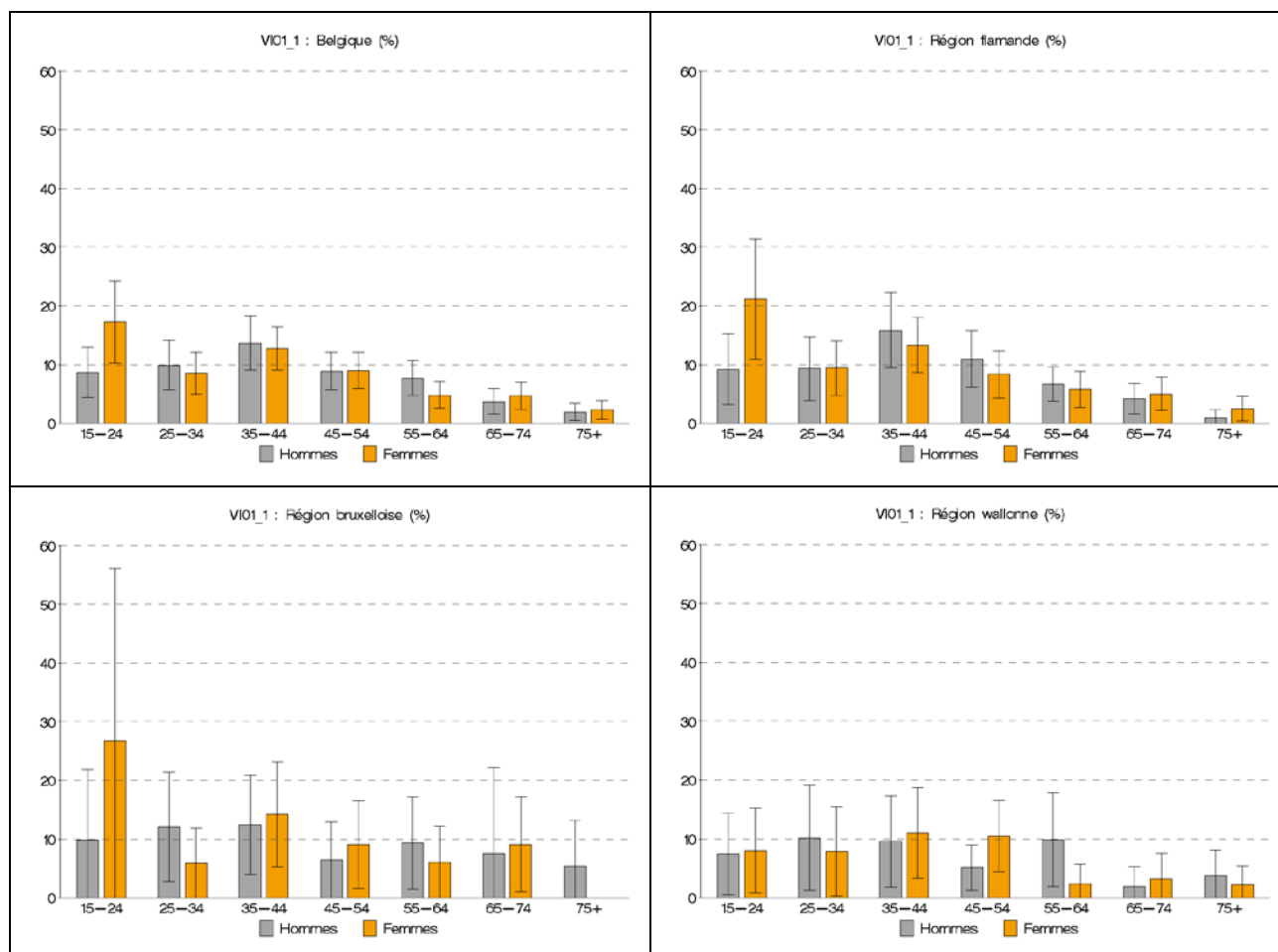


1.3. Différences démographiques

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol) au cours des 12 derniers mois ne varie pas de manière significative selon le sexe.

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol) au cours des 12 derniers mois est le plus élevé dans la tranche d'âge des 35-44 ans (13,2 %), suivie de la tranche d'âge des 15-24 ans (12,9 %). À partir de 55 ans (6,2 % des 55-64 ans, 4,2 % des 65-74 ans et 2,1 % des 75 ans et plus), ce pourcentage est significativement inférieur à celui des tranches d'âge de 15-24 ans et 35-44 ans (figure 2).

Figure 2 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou de vol) au cours des 12 derniers mois, par sexe, par âge et par région, Enquête de santé 2023-2024, Belgique



1.3.1. Spécificités régionales

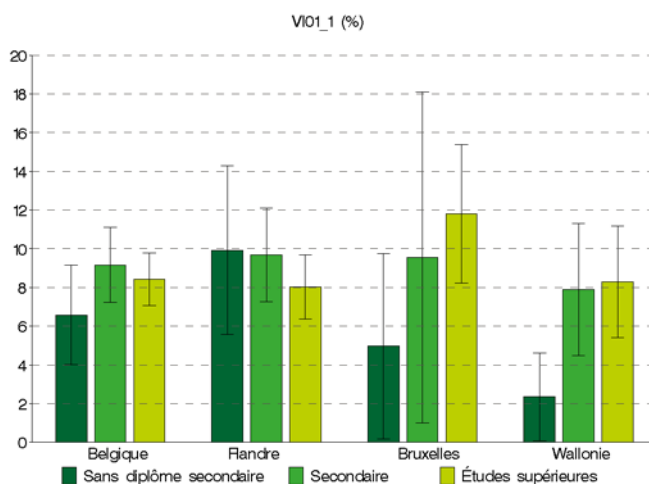
Comme pour la Belgique, il n'y a pas de différences entre les sexes dans les trois régions. Les différences d'âge correspondent globalement au pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus qui a été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol) au cours des 12 derniers mois au niveau national :

- En Région flamande, ce pourcentage est le plus élevé dans la tranche d'âge des 15-24 ans (14,9 %), suivie de la tranche d'âge des 35-44 ans (14,6 %). À partir de 55 ans (6,2 % des 55-64 ans, 4,6 % des 65-74 ans et 1,8 % des plus de 75 ans), ce pourcentage est significativement inférieur à celui des tranches d'âge de 15-24 ans et 35-44 ans.
- Dans la Région bruxelloise, ce pourcentage est le plus élevé dans la tranche d'âge des 15-24 ans (18,7 %), suivie de celle des 35-44 ans (13,4 %). Ce n'est que dans la tranche d'âge la plus élevée (2,3 % des plus de 75 ans) que ce pourcentage est significativement inférieur à celui de la tranche d'âge la plus jeune.
- En Région wallonne, ce pourcentage est le plus élevé dans la tranche d'âge des 35-44 ans (10,3 %). À partir de 65 ans (2,6 % des 65-74 ans et 2,9 % des 75 ans et plus), ce pourcentage est significativement inférieur à celui des 35-44 ans.

1.4. Différences socio-économiques

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol) au cours des 12 derniers mois ne varie pas en fonction du niveau d'éducation (Figure 3).

Figure 3 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou de vol) au cours des 12 derniers mois, par niveau d'éducation et par région, Enquête de santé 2023-2024, Belgique



1.4.1. Spécificités régionales

Comme pour la Belgique, il n'y a pas de différences significatives dans la Région bruxelloise en ce qui concerne le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus qui a été victime de violence (psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol) au cours des 12 derniers mois, mais c'est le cas dans les Régions flamande et wallonne :

- En Région flamande, les personnes sans diplôme de l'enseignement secondaire déclarent significativement plus souvent avoir été victimes de violence (9,9 %) que les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire (9,7 %) ou de l'enseignement supérieur (8,0 %).
- En Région wallonne, les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur déclarent significativement plus souvent avoir été victimes de violence (8,3 %) que les personnes sans diplôme de l'enseignement secondaire (2,3 %).

2. Forme de violence

Si, à la question VI01 « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime de cambriolage, de vol (à main armée), ou de violences verbales ou psychologiques (par ex. insultes, menaces, isolement), de violence économique, de violences physiques (par ex. être poussé, être battu) ou de violence sexuelle (par ex. exhibitionnisme, viol) ? », la réponse est affirmative, le répondant doit alors répondre à des questions supplémentaires.

Tout d'abord, la question à choix multiples VI02 :

De quel(s) type(s) de violence avez-vous été personnellement victime au cours des 12 derniers mois, et où est-ce arrivé?

01. Cambriolage, vol ou vol à main armée

Violence verbale ou psychologique

- 02. Insultes, moquerie, humiliations, sarcasme, critiques constantes, brimades, remarques désobligeantes, sexistes ou racistes
- 03. Intimidation, menaces, harcèlement, chantage, emprise, manipulation, contrôle
- 04. Isolement, privation de liberté

Violence économique

- 05. Contrôle des dépenses familiales, interdiction de travailler, remise des salaires

Violence physique

- 06. Être renversé(e) à terre, poussé(e), secoué(e), ...
- 07. Être battu(e), frappé(e), giflé(e), blessé(e) avec une arme, étranglé(e), ...

Violence sexuelle

- 08. Exhibitionnisme
- 09. Agression sexuelle, rapports sexuels forcés, viol

Pour chaque type de violence, les lieux suivants peuvent être indiqués :

- 1. À domicile
- 2. Au travail / à l'école
- 3. Dans un lieu public / sur la voie publique
- 4. Ailleurs

Les indicateurs relatifs au type de violence dérivés de la question VI02 sont les suivants :

VI02_1 « Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de vol, vol à main armée ou cambriolage au cours des 12 derniers mois »
(cet indicateur est basé sur la catégorie de réponse VI02.01)

VI02_2 « Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence verbale ou psychologique au cours des 12 derniers mois »
(cet indicateur est basé sur les catégories de réponse VI02.02-VI02.04)

VI02_3 « Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence économique au cours des 12 derniers mois »
(cet indicateur est basé sur la catégorie de réponse VI02.05)

VI02_4 « Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence physique au cours des 12 derniers mois »
(cet indicateur est basé sur les catégories de réponse VI02.06-VI02.07)

VI02_4B « Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence physique (y compris sexuelle) au cours des 12 derniers mois »
(cet indicateur est basé sur les catégories de réponses VI02.06-VI02.09)

2.1. Prévalence

Par ordre d'importance, les taux de prévalence des formes de violence au cours des 12 derniers mois parmi la population âgée de 15 ans et plus sont les suivants :

- 6,2 % ont été victimes de violence verbale ou psychologique ;
- 3,5 % ont été victimes d'un vol, d'un cambriolage ou d'une agression (à main armée) ;
- 2,2 % ont été victimes de violence physique, ce chiffre passant à 2,3 % si l'on tient compte de la violence sexuelle ;
- 1,2 % ont été victimes de violence économique.

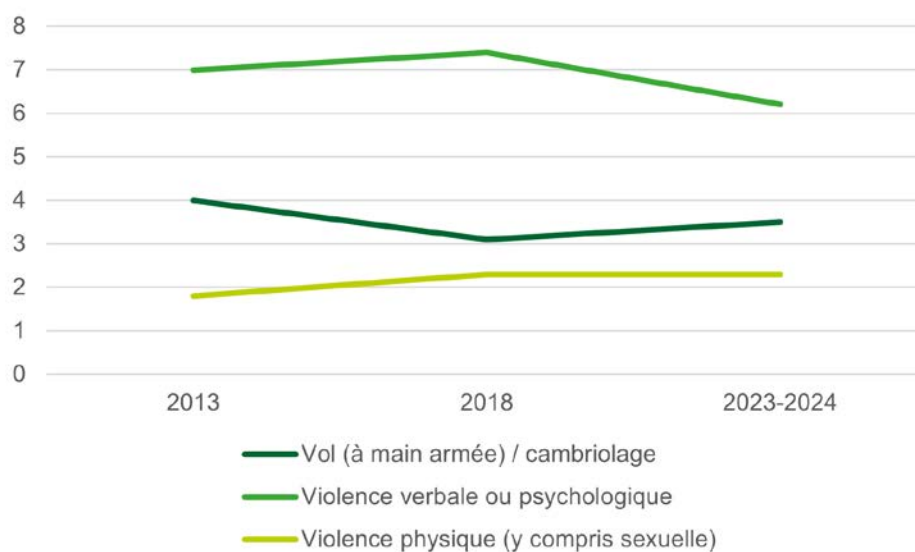
2.1.1. Spécificités régionales

En raison de l'ampleur limitée des différentes formes de violence par sous-groupe, il n'est pas possible de réaliser des analyses fiables par région.

2.2. Évolution

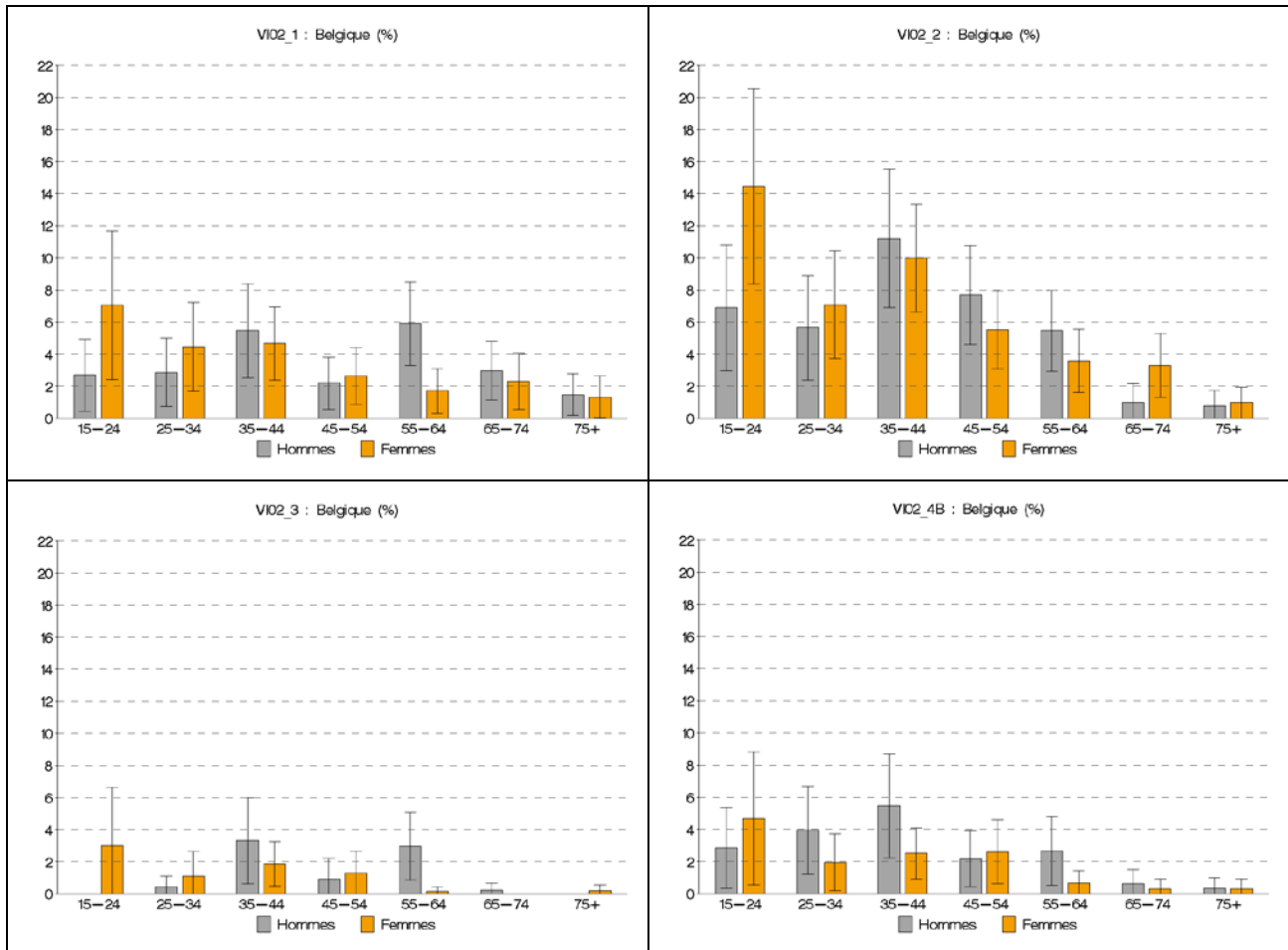
Le pourcentage de la population ayant été victime d'un vol, de violence verbale ou psychologique et de violence physique (y compris sexuelle) au cours des 12 derniers mois n'a pas changé de manière significative depuis 2013. La violence économique a été abordée pour la première fois dans l'enquête sur la santé et n'est donc pas incluse dans la figure 4.

Figure 4 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence au cours des 12 derniers mois, par type et par année, Enquête de santé 2023-2024, Belgique



2.3. Différences démographiques

Figure 5 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de vol, vol à main armée ou cambriolage (VI02_1), de violence verbale ou psychologique (VI02_2), de violence économique (VI02_3) ou de violence physique (y compris sexuelle) (VI02_4B), Enquête de santé 2023-2024, Belgique



Pour les quatre formes de violence au cours des 12 derniers mois, il n'y a pas de différences significatives selon le sexe, mais bien selon l'âge (figure 5) :

Victime de vol, vol à main armée ou cambriolage :

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de cette forme de violence est le plus élevé dans la tranche d'âge des 35-44 ans (5,1 %). Par rapport à cette tranche d'âge, ce pourcentage est significativement inférieur chez les 45-54 ans (2,4 %) et les plus de 65 ans (2,6 % des 65-74 ans et 1,4 % des plus de 75 ans).

Victime de violence verbale ou psychologique :

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de cette forme de violence est le plus élevé dans les tranches d'âge 15-24 ans et 35-44 ans (10,6 % dans les deux cas). Par rapport à ces deux groupes d'âge, ce pourcentage est significativement plus faible à partir de 55 ans (4,5 % des 55-64 ans, 2,2 % des 65-74 ans et 0,9 % des 75 ans et plus).

Victimes de violence économique :

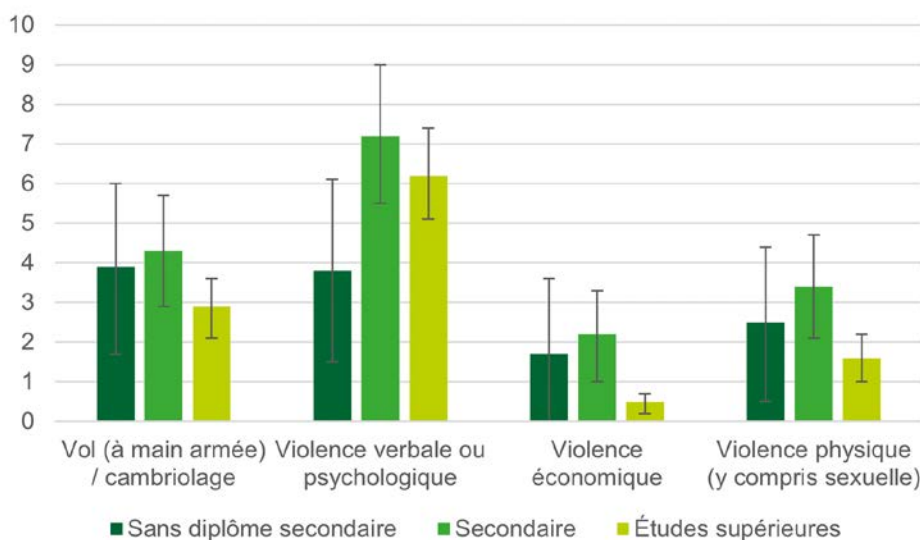
Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus victime de cette forme de violence est le plus élevé dans la tranche d'âge des 35-44 ans (2,6 %). Par rapport à cette tranche d'âge, ce pourcentage est significativement inférieur à partir de 65 ans (0,1 % des 65-74 ans et des plus de 75 ans).

Victimes de violence physique (y compris sexuelle) :

Le pourcentage de la population victime de cette forme de violence est le plus élevé dans la tranche d'âge des 35-44 ans (4,0 %). Par rapport à cette tranche d'âge, ce pourcentage est significativement inférieur à partir de 55 ans (1,6 % des 55-64 ans, 0,5 % des 65-74 ans et 0,3 % des plus de 75 ans).

2.4. Différences socio-économiques

Figure 6 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence au cours des 12 derniers mois, par type de violence et par niveau d'éducation, Enquête de santé 2023-2024, Belgique



Pour les « victimes de violence verbale ou psychologique au cours des 12 derniers mois », il n'y a pas de différences significatives selon le niveau d'éducation, mais c'est le cas pour les trois autres formes de violence (figure 6) :

Victime d'un vol, d'un cambriolage ou d'une agression (à main armée) :

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de cette forme de violence est significativement plus élevé chez les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire (4,3 %) que chez celles titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (2,9 %).

Victime de violence économique :

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de cette forme de violence est significativement plus élevé chez les personnes sans diplôme de l'enseignement secondaire (1,7 %) et celles qui en possèdent un (2,2 %) que chez celles qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur (0,5 %).

Victimes de violence physique (y compris sexuelle) :

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus victime de cette forme de violence est significativement plus élevé chez les personnes sans diplôme secondaire (2,5 %) et celles qui en possèdent un (3,4 %) que chez celles qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur (1,6 %).

3. Lieu de la violence

La question VI02 (voir description au point 2. Forme de violence) permet également d'obtenir quatre indicateurs relatifs au lieu de la violence :

VI02_6 « Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence à domicile au cours des 12 derniers mois »

VI02_7 « Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant été victime de violence au travail ou à l'école au cours des 12 derniers mois »

VI02_8 « Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence dans un lieu public au cours des 12 derniers mois »

VI02_9 « Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence ailleurs au cours des 12 derniers mois »

3.1. Prévalence

Les chiffres de prévalence des lieux de violence au cours des 12 derniers mois sont les suivants :

- 3,0 % de la population âgée de 15 ans et plus a été victime de violence à domicile
- 3,4 % de la population âgée de 15 à 64 ans a été victime de violence au travail ou à l'école ;
- 3,0 % de la population âgée de 15 ans et plus a été victime de violence dans un lieu public ;
- 1,8 % de la population âgée de 15 ans et plus a été victime de violence ailleurs.

3.1.1. Spécificités régionales

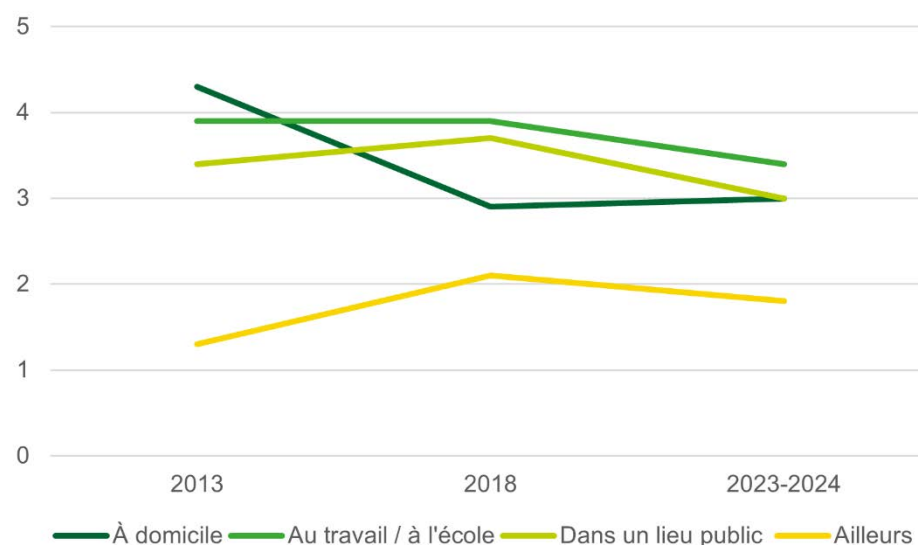
En raison de l'ampleur limitée des différents lieux de violence par sous-groupe, il n'est pas possible de réaliser des analyses fiables par région.

3.2. Évolution

Tant le pourcentage de la population victime de violence au travail ou à l'école au cours des 12 derniers mois que celui des victimes de violence dans un lieu public et ailleurs n'ont pas changé de manière significative depuis 2013.

En revanche, le pourcentage de la population victime de violence à domicile au cours des 12 derniers mois a diminué de manière linéaire et significative, passant de 4,3 % en 2013 à 3,0 % en 2023-2024 (figure 7).

Figure 7 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence au cours des 12 derniers mois, par lieu et par année, Enquête de santé 2023-2024, Belgique



3.3. Différences démographiques

Pour les quatre lieux de violence au cours des 12 derniers mois, il n'y a pas de différences selon le sexe, mais selon l'âge (figure 8) :

Victimes de violence à domicile :

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus victime de violence à domicile est le plus élevé dans la tranche d'âge des 35-44 ans (4,5 %). Par rapport à cette tranche d'âge, ce pourcentage est significativement plus faible à partir de 65 ans (2,3 % chez les 65-74 ans et 1,2 % chez les plus de 75 ans).

Victimes de violence au travail ou à l'école :

Le pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans ayant été victime de violence au travail ou à l'école est le plus élevé dans la tranche d'âge des 35-44 ans (5,1 %). Par rapport à cette tranche d'âge, ce pourcentage est significativement inférieur dans les tranches d'âge des 25-34 ans (2,4 %) et des 55-64 ans (2,1 %).

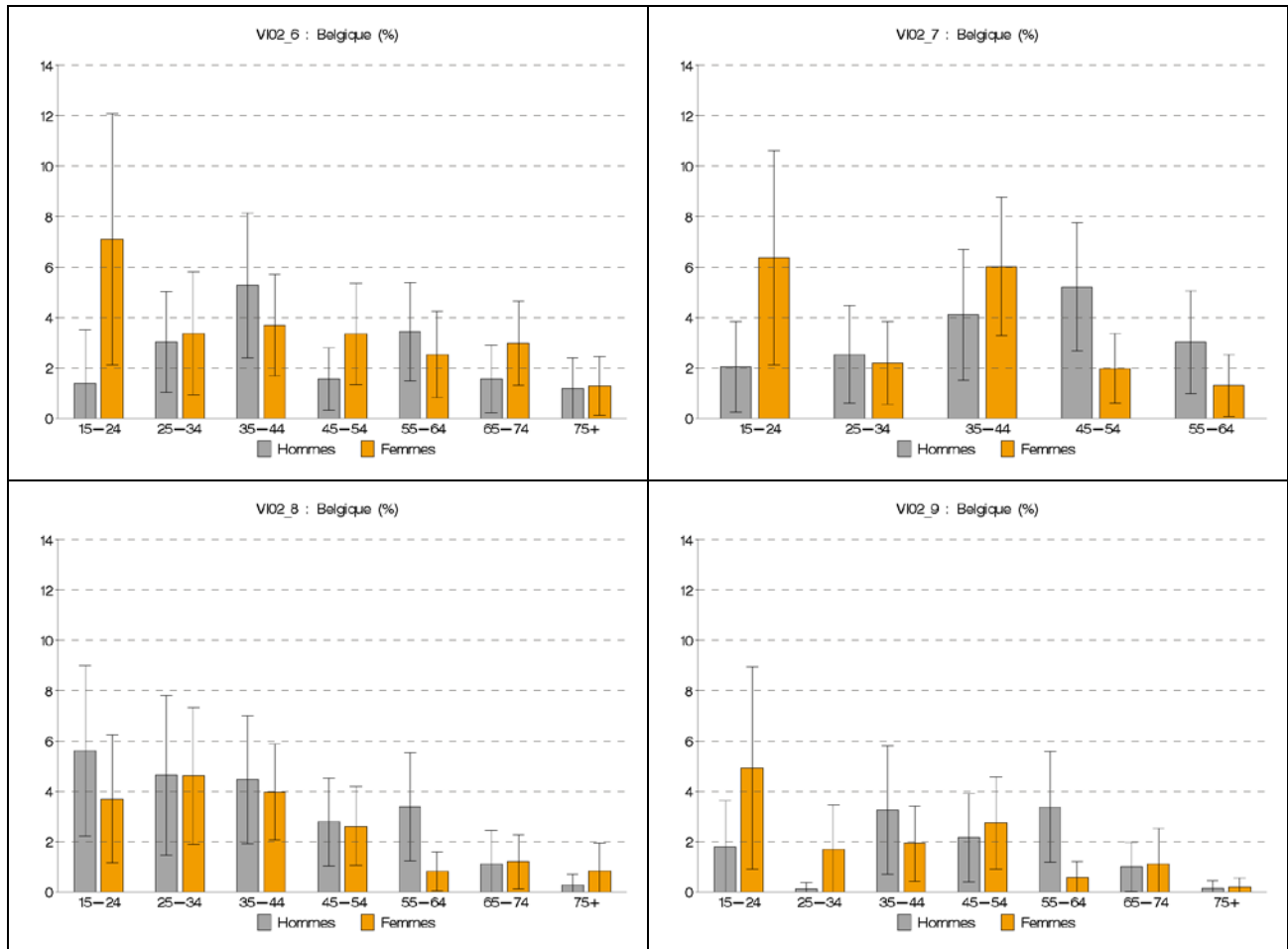
Victimes de violence dans un lieu public :

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence dans un lieu public est le plus élevé dans les tranches d'âge des 15-24 ans (4,7 %) et 25-34 ans (4,6 %). Par rapport à ces tranches d'âge, ce pourcentage est significativement inférieur à partir de 55 ans (2,1 % des 55-64 ans, 1,2 % des 65-74 ans et 0,6 % des 75 ans et plus).

Victimes de violence ailleurs :

Le pourcentage de la population victime de violence ailleurs est le plus élevé dans la tranche d'âge des 15-24 ans (3,3 %). Par rapport à cette tranche d'âge, ce pourcentage est significativement inférieur à partir de 65 ans (1,1 % des 65-74 ans et 0,2 % des plus de 75 ans).

Figure 8 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence à domicile (VI02_6), de violence au travail ou à l'école (VI02_7), de violence dans un lieu public (VI02_8) ou de violence ailleurs (VI02_9) au cours des 12 derniers mois, par sexe, par âge et par région, Enquête de santé 2023-2024, Belgique



3.4. Différences socio-économiques

Pour les « victimes de violence à domicile ou dans un lieu public au cours des 12 derniers mois », il n'y a pas de différences significatives selon le niveau d'éducation, mais c'est le cas pour les deux autres lieux (figure 9) :

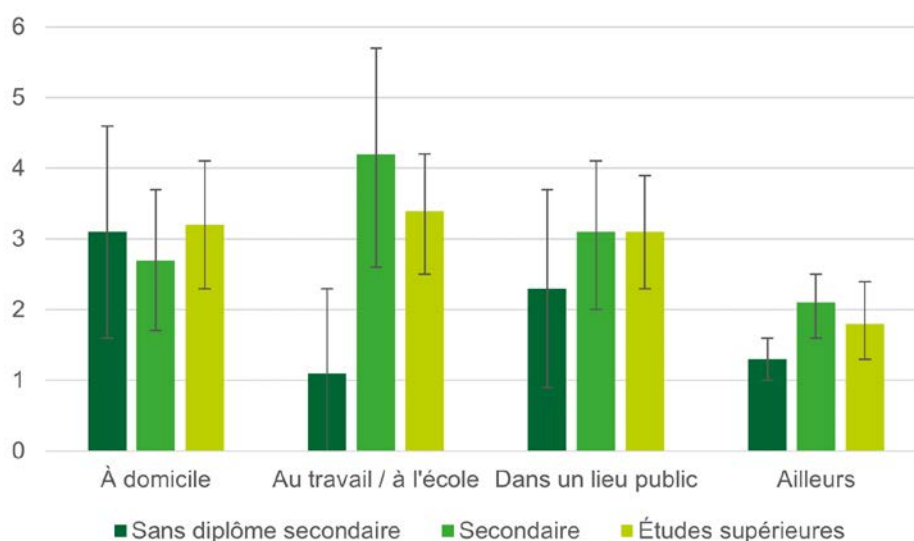
Victime au travail ou à l'école :

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus victime de violence au travail ou à l'école est significativement plus élevé chez les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire (4,2 %) que chez celles qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire (1,1 %).

Victime de violence ailleurs :

Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus victime de violence ailleurs est significativement plus élevé chez les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire (3,0 %) que chez celles titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (1,1 %).

Figure 9 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence au cours des 12 derniers mois, par lieu et par niveau d'éducation, Enquête de santé 2023-2024, Belgique



4. Personnes ou instances contactées/consultées suite à l'agression

Introduction aux questions VI03 et VI04 : « Si vous avez été victime de plusieurs faits de violences au cours des 12 derniers mois, veuillez répondre aux questions suivantes en vous référant au plus grave d'entre eux. »

La question VI03, une question à choix multiples, est la suivante : « Ces faits de violence vous ont-ils amené à consulter ou contacter un(e) ou plusieurs personnes, instances ou services suivant(e)s? »

01. Des membres de la famille (père, mère, frère, sœur, ...)
02. Des amis
03. Une personne de confiance au travail ou à l'école, centre pour la protection des enfants contre les abus
04. La police
05. Un service de soins (médecin, hôpital...)
06. Un(e) psychologue
07. Un service juridique, un(e) avocat(e), une maison de justice
08. Un Centre de Prise en Charge des Violence Sexuelles (CPVS)
09. Un service d'aide aux victimes, d'aide à la jeunesse, une maison d'hébergement
10. Un service d'appel téléphonique - call center (Télé-accueil, Ecoute enfants, SOS enfants, SOS viol, Collectif des femmes battues, ...)
11. Autre, précisez :
12. Je n'ai consulté ou contacté personne

Les indicateurs qui découlent de cette question se rapportent donc au fait le plus grave si le répondant a été victime d'une ou plusieurs formes de violence.

VI03XX_1 « Pourcentage des victimes âgées de 15 ans et plus qui, en raison de la violence, ont consulté/contacté ... (une personne ou un service) »

Où XX correspond à la catégorie de réponse de la question VI03.

Compte tenu de leur faible nombre, ces indicateurs ne sont discutés qu'au niveau de la Belgique et les tableaux ne sont présentés que pour la Belgique.

4.1. Prévalence

18,5 % des victimes de violence n'ont consulté/contacté personne. Le tableau 1 présente, par ordre d'importance, les personnes ou instances qui ont été consultées/contactées en raison de violences au cours des 12 derniers mois. Les trois premières places sont occupées par les mêmes personnes ou instances que lors des enquêtes précédentes, mais l'ordre a légèrement changé : en 2013, la police occupait la première place, en 2018 la deuxième place et en 2023-2024 la troisième place.

Tableau 1 • Pourcentage des victimes de 15 ans et plus ayant consulté/contacté une personne ou une instance spécifique en raison de violence encourue, Enquête de santé 2023-2024, Belgique

Personne / Instance consultée	2023-2024	2018	2013
Famille	35,7	34,5	29,2
Amis	33,3	29,2	27,7
Police	32,4	30,1	33,3
Psychologue	10,6	11,9	6,0
Personne de confiance au travail/école	9,1	11,7	11,5
Service médical (médecin, hôpital,...)	6,5	7,0	10,4
Autre personne ou instance que celles évoquées	5,7	4,8	5,4
Instance juridique, avocat, maison de justice...	4,0	4,9	4,4
Aide aux victimes, foyer d'hébergement, aide à la jeunesse	1,3	2,7	3,0
Centre d'appel, centre de promotion bien-être	1,3	2,2	1,1
Centre de Prise en Charge des Violence Sexuelles (CPVS)	0,3	-	-

4.2. Évolution

Le pourcentage de victimes de violence n'ayant consulté personne n'a pas changé de manière significative par rapport aux années précédentes (23,2 % en 2013 et 23,4 % en 2018).

La consultation/le contact avec la plupart des personnes ou instances est également resté constant depuis 2013, sauf en ce qui concerne le psychologue. Le pourcentage de victimes âgées de 15 ans et plus ayant consulté/contacté un psychologue en raison de violences a augmenté de manière linéaire et significative, passant de 6,0 % en 2013 à 10,6 % en 2023-2024.

La catégorie de réponse « Centres de soins après violence sexuelle (CPVS) » a été ajoutée pour la première fois dans l'enquête de santé 2023-2024.

5. Agresseur de la violence

La question VI04 est la suivante : « Il peut arriver que la victime connaisse son agresseur. Dans votre cas, ces faits de violence ont été commis par : »

1. Un(e)/des inconnu(e)(s)
2. Un(e)/des collègue(s)
3. Une/des connaissance(s)
4. Un(e)/des ami(e)(s)
5. Mon/ma partenaire
6. Mon ex-partenaire
7. (Un de) mes parent(s)
8. (Un de) mes enfant(s) ou beaux-enfant(s)
9. Un/des autre(s) membre(s) de la famille
10. Autre, précisez :
11. Je ne sais pas
12. Je préfère ne pas répondre à cette question

Les indicateurs qui découlent de cette question se rapportent également au fait le plus grave si le répondant a été victime d'une ou plusieurs formes de violence.

VI0401_1 « Distribution (%) des victimes de violence âgées de 15 ans et plus selon le ou les agresseurs », où les catégories correspondent aux catégories de réponse de la question VI04.

VI0401_2 « Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence intrafamiliale au cours des 12 derniers mois »

La définition de la violence intrafamiliale dans cette étude est basée sur la question VI04 (relation entre la victime avec l'agresseur), et plus précisément sur les catégories de réponse suivantes :

5. Mon/ma partenaire
6. Mon ex-partenaire
7. (Un de) mes parent(s)
8. (Un de) mes enfant(s) ou beaux-enfant(s)
9. Un/des autre(s) membre(s) de la famille

Il y a violence intrafamiliale lorsque l'agresseur (ou les agresseurs) avait (avaient) un lien familial ou familial avec la victime au cours des 12 derniers mois. Les personnes seules (avec ou sans enfants) sont également prises en compte dans l'indicateur de violence intrafamiliale. Cela est dû au fait que la période de mesure concerne « les 12 derniers mois », ce qui signifie qu'il est possible qu'une personne ait eu une relation avec un partenaire au cours de cette période, mais ne cohabite plus ou n'ait plus de relation au moment de l'entretien.

VI0401_3 « Pourcentage de la population âgée de 18 à 74 ans et plus ayant été victime de violence conjugale au cours des 12 derniers mois »

La définition de la violence conjugale est basée sur la question VI04 (relation de la victime avec l'agresseur) et plus spécifiquement sur les catégories de réponses suivantes :

- 5. Mon partenaire
- 6. Mon ex-conjoint

quelle que soit la composition du ménage. Conformément au rapport de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IGVM) (6) et à notre étude réalisée pour leur compte (7), l'attention se concentre spécifiquement sur la tranche d'âge des 18-74 ans.

Compte tenu de leur faible nombre, ces indicateurs ne sont discutés qu'au niveau de la Belgique et les tableaux ne sont présentés que pour la Belgique.

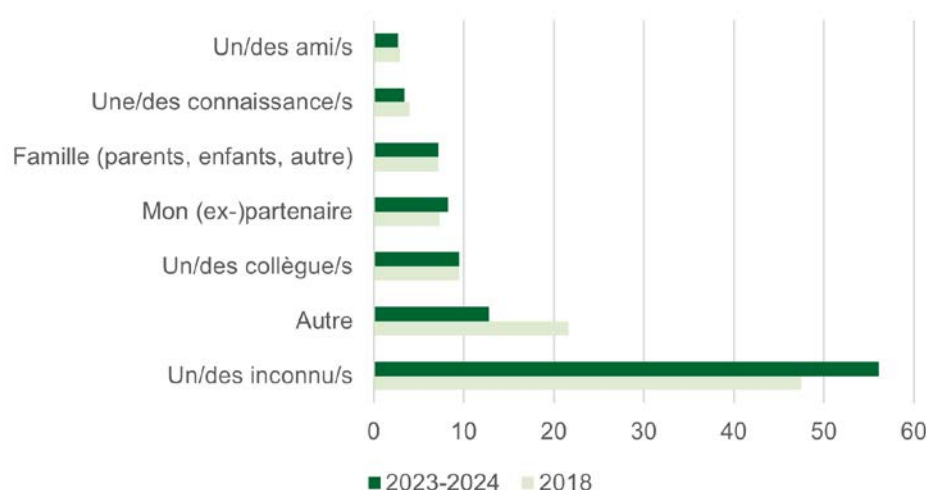
5.1. Distribution selon l'agresseur

Si l'on exclut la catégorie « Autre » (12,8 %), les trois principaux agresseurs sont les suivants :

- 1) Inconnu(s) : 56,1 %
- 2) Collègue(s) : 9,5 %
- 3) (Ex-)partenaire : 8,3 %

Mais si l'on inclut le (ex-)partenaire dans la catégorie « famille » (7,1 %), celle-ci arrive alors en deuxième position (15,4 % au total). Ce top 3 correspond à celui de 2018 (figure 10).

Figure 10 • Distribution (% pondéré) des victimes de violence de 15 ans et plus selon le ou les agresseur(s), par année, Enquête de santé 2023-2024, Belgique



Selon le type de violence :

Pour chaque type de violence, les « inconnus » occupent la première place. Ce pourcentage (non pondéré¹) est le plus élevé pour le vol, le cambriolage ou l'agression (79,3 %). Pour ce type de violence, le « (ex-)partenaire » (4,1 %) occupe la deuxième place. Pour la violence verbale ou psychologique, il s'agit des « collègues » (13,9 %), pour la violence économique et physique (y compris la violence sexuelle), c'est le « (ex-)partenaire » (respectivement 10,4 % et 13,2 %).

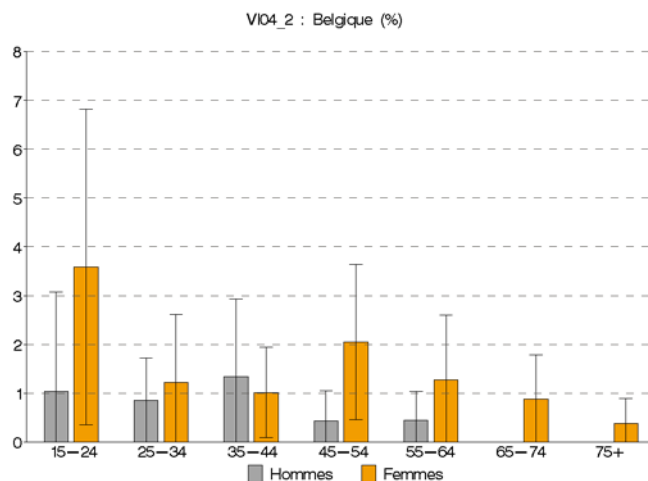
Selon le lieu de la violence :

Pour chaque lieu où des violences ont été commises, « inconnu(s) » arrive en première position. Ce pourcentage (non pondéré¹) est le plus élevé pour les violences commises dans un lieu public (78,6 %). Pour ce type de violence, « connaissance(s) » (5,8 %) arrive en deuxième position. Pour la violence à domicile et ailleurs, il s'agit de « (ex-)partenaire » (respectivement 21,4 % et 11,2 %), pour la violence au travail ou à l'école, il s'agit de « collègue(s) » (23,5 %).

Ici aussi, « Autre » n'a pas été pris en compte.

5.2. Victimes de violence intrafamiliale et conjugale

Figure 11 • Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime de violence intrafamiliale au cours des 12 derniers mois, par sexe et par âge, Enquête de santé 2023-2024, Belgique



Au cours des 12 derniers mois, 1,0 % de la population âgée de 15 ans et plus a été victime de violence intrafamiliale ; 0,7 % de la population âgée de 18 à 74 ans a été victime de violence conjugale. Ces deux taux de prévalence sont restés stables par rapport à 2018.

Le pourcentage de femmes âgées de 15 ans et plus victimes de violence intrafamiliale (1,4 %) est significativement supérieur à celui des hommes (0,6 %). Le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus victime de violence intrafamiliale au cours des 12 derniers mois est le plus élevé dans la tranche d'âge des 15-24 ans (2,3 %). À partir de 65 ans, ce pourcentage est significativement plus faible (0,5 % chez les 65-74 ans et 0,2 % chez les plus de 75 ans).

¹ Pour les petits nombres, il est préférable d'afficher les pourcentages bruts, car les pondérations deviennent instables. Quelques observations seulement peuvent avoir un effet important, ce qui peut fausser les pourcentages pondérés.

Il n'y a pas de différences significatives selon le sexe et l'âge en ce qui concerne la violence conjugale.

Tant pour la violence intrafamiliale que pour la violence conjugale, il n'y a pas de différences significatives selon le niveau d'éducation.

Compte tenu du faible nombre de cas, ces résultats doivent être interprétés avec la prudence nécessaire.

DISCUSSION

Ce rapport fournit des informations sur l'ampleur, les formes et le lieu de la violence en Belgique, complétées par les caractéristiques du ou des agresseurs, ainsi que sur la violence intrafamiliale et la violence entre partenaires. Les données ont été collectées au moyen d'une enquête, ce qui comporte certaines limites. Il s'agit en effet d'informations autodéclarées, ce qui signifie que la période de rappel de 12 mois peut entraîner un biais de mémoire. En outre, il s'agit d'un sujet sensible, ce qui entraîne probablement un certain nombre de réponses faussement négatives et donc une sous-estimation de la prévalence réelle. Il est donc important d'interpréter les résultats avec la prudence nécessaire.

Description de la situation en Belgique selon les résultats de l'enquête de santé 2023-2024

Nos résultats montrent que le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ayant été victime de violence interpersonnelle au cours des 12 derniers mois a diminué au cours des 10 dernières années, passant de 10,2 % en 2013 à 8,4 % en 2023-2024. Plus précisément, 6,2 % ont été victimes de violence verbale ou psychologique, 3,5 % d'un vol, d'un cambriolage ou d'une agression (à main armée), 2,3 % de violence physique (y compris sexuelle) et 1,2 % de violence économique. Une partie de la population a donc été victime de plusieurs formes de violence au cours des 12 derniers mois.

En ce qui concerne le lieu de la violence, nous constatons que 3,4 % de la population âgée de 15 à 64 ans a été victime de violence au travail ou à l'école, 3,0 % de la population âgée de 15 ans et plus à domicile, 3,0 % dans un lieu public ou sur la voie publique et 1,8 % ailleurs.

Ce sont surtout les 35-44 ans qui déclarent avoir été victimes de violence au cours des 12 derniers mois. Cela vaut pour toutes les formes de violence et pour la violence à domicile ou au travail. Les 15-24 ans constituent également un groupe à risque, notamment en ce qui concerne la violence verbale ou psychologique, la violence dans un lieu public ou ailleurs.

En ce qui concerne les différences socio-économiques, ce sont plus souvent les personnes ayant un niveau d'éducation moins élevé (diplôme secondaire) qui ont été victimes de violence. Les formes de violence concernées sont le vol, le cambriolage ou l'agression et la violence physique ; les lieux concernés sont le travail ou l'école et ailleurs.

18,5 % des victimes n'ont rien entrepris à la suite de la violence subie. Les trois principaux canaux d'aide les plus utilisés sont la famille, les amis et la police. Plus de la moitié des victimes ne connaissent pas l'agresseur des faits. Si elles le connaissent, les victimes désignent le plus souvent un membre de la famille (y compris le (ex-)partenaire), suivi des collègues.

Bien que la prévalence de la violence intrafamiliale chez les personnes âgées de 15 ans et plus (1,0 %) et de la violence conjugale chez les personnes âgées de 18 à 74 ans (0,7 %) soit probablement sous-estimée, il apparaît que les femmes et les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont plus souvent victimes de violence intrafamiliale. En outre, les prévalences annuelles sont restées relativement stables par rapport à 2018 (respectivement 1,0 % et 0,6 %). C'est une bonne nouvelle, surtout si on pense à l'augmentation pendant la crise du coronavirus.

Pendant la crise du coronavirus, plusieurs enquêtes de santé sur la COVID-19 ont été menées en ligne. Une étude montre qu'en avril 2020, six semaines après l'introduction de mesures telles que la quarantaine, la probabilité qu'un adulte (âgé de 18 ans et plus) ne vivant pas seul déclare avoir été victime de violence intrafamiliale était trois fois plus élevée qu'en 2018. En mars 2021, ce risque était même cinq fois plus élevé. Les taux de prévalence étaient de 1,2 % en 2018, 4,0 % en 2020 et 6,2 % en 2021 (8).

Il est important de noter que les périodes de référence des enquêtes différaient : en avril 2020, les questions portaient sur la violence subie au cours des six dernières semaines, tandis qu'en mars 2021, elles portaient

sur l'année écoulée. Néanmoins, ces chiffres montrent que les mesures liées au coronavirus, bien que destinées à lutter contre la propagation du virus, comportaient également un risque involontaire : elles pouvaient mettre les personnes dans une situation domestique dangereuse ou même exposer davantage les victimes à des risques (9).

Données comparables

Les chiffres de prévalence au niveau de la population – en particulier la prévalence annuelle – de la violence interpersonnelle, de la violence intrafamiliale et de la violence conjugale ne sont souvent pas disponibles dans de nombreux pays. Le tabou qui entoure ce problème social joue probablement un rôle important à cet égard. En outre, les différences dans les définitions (telles que la forme de violence et le groupe cible) et dans la méthodologie utilisée dans les études rendent généralement difficiles les comparaisons internationales (8,10).

Bien que les résultats se rapportent à une période d'étude antérieure, une étude mondiale couvrant les deux dernières décennies (1990-2019) a également montré une tendance encourageante à la baisse du nombre de cas de violence interpersonnelle (11).

Des chiffres similaires proviennent d'une étude nationale menée entre janvier et avril 2012 en Suède. Cette étude a notamment examiné la prévalence annuelle de l'exposition à la violence psychologique, physique et sexuelle chez les femmes et les hommes âgés de 18 à 74 ans. Elle a révélé que (10) :

- 2,2 % ont été victimes d'abus sexuels avec violence ou menaces, allant de rapports sexuels forcés à des attouchements ou baisers contre leur gré (3,4 % des femmes ; 0,9 % des hommes) ;
- 1,5 % avaient été victimes de violences physiques graves, définies comme le fait d'être frappé à coups de poing ou avec un objet, d'être roué de coups de pied ou d'être agressé avec une arme (1,4 % des femmes ; 1,7 % des hommes) ;
- 3,6 % ont été victimes de violences psychologiques systématiques et répétées de la part d'un (ex-)partenaire (4,8 % des femmes ; 2,5 % des hommes).

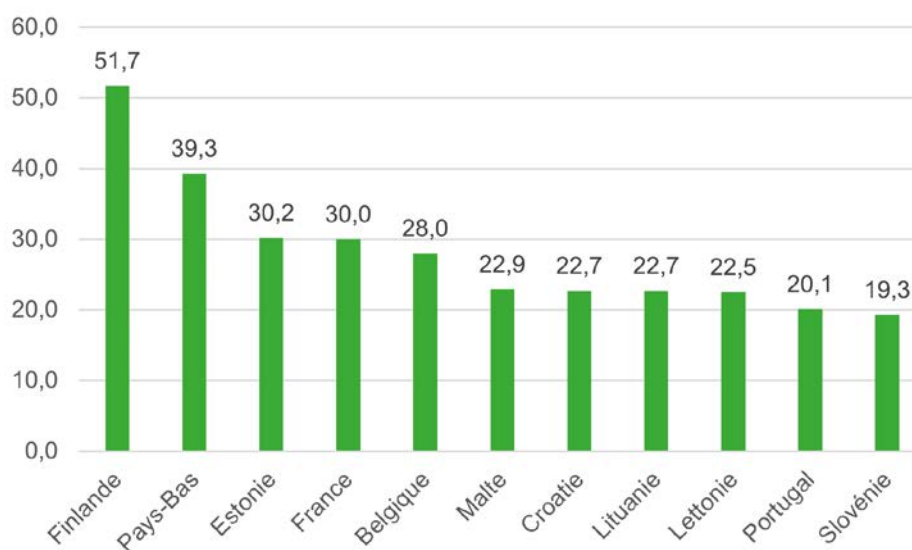
Ces deux études ont montré que les jeunes adultes (18-24 ans) sont plus souvent victimes (10,11). Dans l'étude suédoise, les femmes victimes de violences sexuelles ont principalement désigné leur (ex-)partenaire comme agresseur, suivi d'un inconnu. Dans le cas de violences physiques, l'agresseur était généralement le (ex-)partenaire pour les femmes, tandis que les hommes désignaient principalement des inconnus. La violence psychologique était principalement commise par le (ex-)partenaire pour les deux sexes. Pour obtenir de l'aide ou signaler un cas de violence sexuelle, les victimes contactaient le plus souvent leurs amis, leur famille ou la police ; en cas de violence physique, elles contactaient principalement la police (10).

L'enquête européenne récente sur la violence sexiste (EU-GBV ; données collectées entre septembre 2020 et février 2023, vague 2021) permet d'établir des comparaisons internationales. Cette enquête visait initialement les femmes, mais dans onze pays de l'UE (Belgique, Croatie, Estonie, Finlande, France, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Portugal et Slovaquie), des données ont également été collectées sur les hommes (12).

La figure 12 montre que la Belgique (28,0 %) occupe la cinquième place en termes de pourcentage de personnes (âgées de 18 à 74 ans) ayant été victimes de menaces, de violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie adulte. Le pourcentage le plus élevé est observé en Finlande (51,7 %).

Cette étude a également révélé que le pourcentage le plus élevé de violence conjugale était observé en Finlande, où 53 % des femmes et 45 % des hommes ont déclaré avoir subi des violences psychologiques, physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire, suivie par l'Estonie, les Pays-Bas et la Belgique. La proportion de femmes ayant signalé au moins un acte de violence de la part de leur partenaire était légèrement supérieure à celle des hommes ; cette différence concernait principalement la forme de violence. Ainsi, les femmes ont déclaré plus souvent avoir subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire.

Figure 12 • Pourcentage de personnes (18-74 ans) ayant été victimes de menaces, de violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie adulte, EU-GBV 2021, EU



Source : Eurostat, enquête de l'UE sur la violence fondée sur le genre, vague 2021 (gbv_vtp_type)

La prévalence relativement élevée de la violence conjugale dans les pays scandinaves est souvent décrite comme le « paradoxe nordique » : malgré leurs scores élevés sur les indicateurs internationaux d'égalité entre les sexes, les femmes y signalent plus souvent avoir subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire. Une étude a ainsi révélé que le pourcentage moyen de femmes ayant déjà subi des violences conjugales dans les 28 États membres de l'UE était de 23 %, alors qu'il était significativement plus élevé au Danemark (32 %), en Finlande (30 %) et en Suède (28 %). D'autres études confirment également cette tendance. Il n'existe pour l'instant aucune explication concluante. Des facteurs culturels et des différences dans la manière de signaler les cas peuvent jouer un rôle : la perception de la violence conjugale et la volonté de la signaler peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Il est donc essentiel de tenir compte de l'invariance interculturelle des mesures dans les études comparatives, afin que les résultats puissent être interprétés de manière fiable. Dans le même temps, il convient de souligner que les taux de prévalence plus élevés ne sont pas nécessairement le signe d'une augmentation de la violence conjugale, mais peuvent également refléter une plus grande ouverture et une meilleure sensibilisation à ce sujet dans les sociétés plus égalitaires entre les sexes (13).

Recommandations

La santé publique ne concerne pas seulement la santé physique et mentale, mais aussi la sécurité et le bien-être de l'ensemble de la population (5). La violence est un problème complexe pour lequel il n'existe pas de solution simple ou univoque. **Une approche efficace nécessite des interventions à plusieurs niveaux** – individuel, au sein des relations intimes, dans la communauté et au niveau social – et l'implication de différents secteurs. Les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, la justice, la politique et le secteur privé jouent chacun un rôle crucial à cet égard (3–5).

Une attention particulière doit être accordée à la prévention de la violence à l'égard des femmes. Le secteur de la santé joue un rôle clé à cet égard en fournissant des soins et un soutien aux femmes victimes (14). La violence entre partenaires intimes est un grave problème social et de santé publique qui non seulement cause des dommages physiques et psychologiques, mais contribue également de manière significative à la charge mondiale de morbidité liée à la violence interpersonnelle. Elle est liée à des facteurs tels que la position vulnérable des femmes au sein de la famille et de la société, l'exposition à la discrimination

fondée sur le sexe et une culture de la violence. Le renforcement du statut social et des droits des femmes est donc une stratégie essentielle pour les protéger contre la violence interpersonnelle (11).

Outre les actions menées aux niveaux national et local, la réglementation européenne joue également un rôle important dans la lutte contre la violence sexiste et domestique. **En mai 2024, la directive (UE) 2024/1385 a été adoptée, première loi européenne qui érige explicitement en infraction pénale la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.** La directive criminalise à la fois les formes de violence hors ligne, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages forcés, et les formes de violence en ligne, notamment le partage non consentuel d'images intimes, le cyberharcèlement, l'intimidation en ligne et l'incitation à la haine fondée sur le genre. Les États membres sont tenus de transposer ces dispositions dans leur législation nationale d'ici juin 2027. En outre, la directive prévoit des mesures de prévention, de protection et d'aide aux victimes, en accordant une attention particulière à l'importance du consentement dans les relations sexuelles. Ces développements s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025 et de l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul, en vigueur depuis octobre 2023. Ensemble, ils renforcent l'engagement européen à lutter de manière structurelle contre la violence sexiste (15).

Les « Centres de soins après violence sexuelle » (ZSG) constituent un bel exemple de soins multidisciplinaires en Belgique. Les victimes de violence sexuelle peuvent s'y rendre pour bénéficier de soins médicaux et psychologiques et pour recueillir des preuves de violence sexuelle. Il est également possible de porter plainte auprès de la police. Grâce à la loi ZSG (18 avril 2024), le fonctionnement des ZSG est garanti à long terme (16).

En outre, il est **essentiel d'identifier les facteurs de risque et de protection afin d'élaborer des mesures préventives** (5). La consommation d'alcool et de drogues est un facteur de risque important de violence interpersonnelle, car elle réduit les inhibitions et le discernement et favorise les comportements impulsifs. En particulier pendant l'adolescence et le début de l'âge adulte, lorsque les capacités de prise de décision sont encore en développement et que l'influence des pairs est importante, cela peut entraîner un risque accru de consommation de substances et de violence. Des interventions ciblées par tranche d'âge sont donc essentielles pour prévenir efficacement la violence interpersonnelle (11).

Les victimes ne sont jamais responsables des souffrances qui leur sont infligées (5).

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Tableau 2 • Évolution de violence en Belgique, Enquête de santé 2023-2024

	2013	2018	2023 2024
Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime au cours des 12 derniers mois de...			
• violence (verbale, psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol	10,2	9,7	8,4
• vol, vol à main armée ou d'un cambriolage	4,0	3,1	3,5
• violence verbale ou psychologique	7,0	7,4	6,2
• violence économique	-	-	1,2
• violence physique (y compris sexuelle)	1,8	2,3	2,3
• violence à domicile	4,3	2,9	3,0
• violence dans un lieu public ou sur la voie publique	3,4	3,7	3,0
• violence ailleurs	1,3	2,1	1,8
• violence intrafamiliale	-	1,0	1,0
Pourcentage de la population de 15 à 64 ans et plus qui...			
• violence au travail ou à l'école	3,9	3,9	3,4
Pourcentage de la population de 18 à 74 ans et plus qui...			
• violence conjugale	-	0,6	0,7

Tableau 3 • Évolution de violence en Région flamande, Enquête de santé 2023-2024

	2013	2018	2023 2024
Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime au cours des 12 derniers mois de...			
• violence (verbale, psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol	8,7	9,7	8,8
• vol, vol à main armée ou d'un cambriolage	3,1	2,9	3,9
• violence verbale ou psychologique	5,8	7,4	6,4
• violence économique	-	-	1,4
• violence physique (y compris sexuelle)	1,4	2,2	2,2
• violence à domicile	3,3	2,3	3,3
• violence dans un lieu public ou sur la voie publique	3,0	3,6	2,5
• violence ailleurs	1,1	2,3	2,2
• violence intrafamiliale	8,7	9,7	8,8
Pourcentage de la population de 15 à 64 ans et plus qui...			
• violence au travail ou à l'école	3,2	4,0	3,4

Tableau 4 • Évolution de violence en Région bruxelloise, Enquête de santé 2023-2024

	2013	2018	2023 2024
Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime au cours des 12 derniers mois de...			
• violence (verbale, psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol	15,1	13,1	10,1
• vol, vol à main armée ou d'un cambriolage	6,8	5,3	4,2
• violence verbale ou psychologique	9,9	9,8	6,5
• violence économique	-	-	0,8
• violence physique (y compris sexuelle)	2,5	2,8	1,9
• violence à domicile	5,4	4,0	3,5
• violence dans un lieu public ou sur la voie publique	7,7	7,1	4,0
• violence ailleurs	2,6	1,8	1,5
• violence intrafamiliale	15,1	13,1	10,1
Pourcentage de la population de 15 à 64 ans et plus qui...			
• violence au travail ou à l'école	4,1	4,4	3,7

Tableau 5 • Évolution de violence en Région wallonne, Enquête de santé 2023-2024

	2013	2018	2023 2024
Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant été victime au cours des 12 derniers mois de...			
• violence (verbale, psychologique, économique, physique ou sexuelle, ou d'un vol	11,9	8,8	6,9
• vol, vol à main armée ou d'un cambriolage	5,0	2,8	2,5
• violence verbale ou psychologique	8,5	6,7	5,5
• violence économique	-	-	0,9
• violence physique (y compris sexuelle)	2,5	2,2	2,7
• violence à domicile	6,0	3,5	2,3
• violence dans un lieu public ou sur la voie publique	3,1	2,9	3,7
• violence ailleurs	1,3	1,7	1,1
• violence intrafamiliale	11,9	8,8	6,9
Pourcentage de la population de 15 à 64 ans et plus qui...			
• violence au travail ou à l'école	5,2	3,6	3,4

RÉFÉRENCES

1. Krug E, Dahlberg L, Mercy J, et al. World report on violence and health. Geneva: World Health Organization; 2002. Report No.: ISBN 92 4 154561 5.
2. World Health Organization [Internet]. Violence Prevention Alliance. Available from: <https://www.who.int/groups/violence-prevention-alliance/>
3. World Health Organization [Internet]. Violence info. Available from: <https://apps.who.int/violence-info/>
4. World Health Organization - Eastern Mediterranean Region [Internet]. Violence, injuries and disability. Available from: <https://www.emro.who.int/violence-injuries-disabilities/violence/>
5. CDC - Violence Prevention [Internet]. About The Public Health Approach to Violence Prevention. Available from: <https://www.cdc.gov/violence-prevention/about/about-the-public-health-approach-to-violence-prevention.html>
6. Pieters J, Italiano P, Offermans A, Hellemans S. Ervaringen van vrouwen en mannen met psychologisch, fysiek en seksueel geweld [Internet]. Brussel: Instituut voor de Gelijkheid van Vrouwen en Mannen; 2010. Report No.: D/2010/10.043/8. Available from: https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/41%20-%20Dark%20number_NL.pdf
7. Drieskens S, Demarest S. Onderzoek naar intrafamiliaal geweld en partnergeweld op basis van de Gezondheidsenquête 2013 [Internet]. Brussel: WIV-ISP, rapport in opdracht van het Instituut voor gelijkheid van vrouwen en mannen (IGVM); 2015. Report No.: D/2015/10.043/22. Available from: https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_intrafamiliaalgeweld_final_nl.pdf
8. Drieskens S, Braekman E, Ridder KD, Gisle L, Charafeddine R, Hermans L, et al. Domestic violence during the COVID-19 confinement: do victims feel more socially isolated? Arch Public Health. 2022 Dec;80(1):39.
9. Eurostat [Internet]. Crime, violence or vandalisme in the area. Available from: https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_mddw03_custom_14972959/bookmark/table?lang=en&bookmarkId=a7f7fad5-99e6-44b9-b48d-36540b96dd64
10. Tommy Andersson, Gu Heimer, Steven Lucas. Violence and health in Sweden. A National Prevalence Study on Exposure to Violence among Women and Men and its Association to Health [Internet]. Uppsala, Swden: The National Centre for Knowledge on Men's Violence Against Women (NCK); Report No.: ISSN 1654-7195. Available from: <https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2%3A854691/FULLTEXT01.pdf>
11. Zhou X, Li R, Cheng P, Wang X, Gao Q, Zhu H. Global burden of self-harm and interpersonal violence and influencing factors study 1990–2019: analysis of the global burden of disease study. BMC Public Health. 2024 Apr 13;24(1):1035.
12. Eurostat [Internet]. Violence experience by total population. Available from: https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Violence_experienced_by_total_population#Intimate_partner_violence_reported_in_the_EU-GBV_survey
13. Gracia E, Martín-Fernández M, Lila M, Merlo J, Ivert AK. Prevalence of intimate partner violence against women in Sweden and Spain: A psychometric study of the 'Nordic paradox.' Daoud N, editor. PLoS ONE. 2019 May 16;14(5):e0217015.
14. World Health Organization [Internet]. 2024. Violence against women. Available from: <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

15. European Commission [Internet]. Ending gender-based violence. Available from: https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-based-violence/ending-gender-based-violence_en
16. Zorgcentra na Seksueel Geweld [Internet]. Available from: <https://zsg.belgium.be/nl>

CONTACT

Sabine Drieskens • T+32 2 642 50 25 •
Sabine.drieskens@sciensano.be

À PROPOS DE SCIENSANO

Sciensano est un institut scientifique public et indépendant, engagé en faveur de la santé humaine, animale et environnementale.

Nous menons des recherches scientifiques et des activités de surveillance. Grâce à notre expertise en santé, nous apportons conseils, avis et services aux autorités et à différentes agences et organisations.

Sciensano accorde une grande importance au principe One Health, qui souligne les liens étroits existant entre la santé de l'homme, la santé de l'animal et leur environnement.

C'est pourquoi notre recherche adopte une approche interdisciplinaire qui intègre des perspectives variées.

Avec plus de 1000 collaborateurs et 120 ans d'expertise scientifique, Sciensano est un établissement de référence, actif dans de nombreux réseaux scientifiques internationaux.

PLUS D'INFOS

Enquête de santé :

www.enquetesante.be • HIS@sciensano.be

Sciensano :

Sciensano.be • info@sciensano.be

Rue Juliette Wytsman 14 • Bruxelles • Belgique • T + 32 2 642 51 11